

Avis voté en plénière du 24 juin 2014

Conséquences économiques, financières et sociales de l'économie non déclarée

Déclaration du groupe de la mutualité

La crise amplifie l'économie non déclarée, ce qui constitue un cercle vicieux car elle représente un frein pour le développement économique en pesant sur les recettes de l'État et en favorisant le dumping fiscal et social.

Pour le groupe de la mutualité, il ne faut pas négliger les conséquences sociales pour les travailleurs non déclarés. En effet, au-delà des conséquences financières qui se traduisent par un manque à gagner pour les comptes sociaux, la non-déclaration se traduit pour les travailleurs par un non accès aux droits attachés au travail. Le travail non déclaré prive les travailleurs d'une couverture sociale, ce qui constitue notamment une menace pour leur santé.

Étant donné la complexité et le caractère multidimensionnel de l'économie souterraine et du travail non déclaré, tout le monde s'accorde sur la nécessité de combiner divers instruments de lutte, allant de la dissuasion, pratiquée au moyen de contrôles et de sanctions, aux incitations à respecter les réglementations.

Les préconisations de l'avis sont bien équilibrées, conciliant fort justement prévention et répression.

Le groupe de la mutualité soutient l'objectif de sensibiliser sur le rôle de l'impôt car la fiscalité joue un rôle central dans notre cohésion sociale. L'enjeu est donc de réhabiliter l'impôt en rétablissant son équité, sa lisibilité et sa progressivité. Cela passera par une réforme de notre système fiscal.

Par définition l'économie non déclarée échappe à la mesure. Saluons donc l'initiative de la Commission européenne visant à créer une plateforme européenne de lutte contre le travail dissimulé car une lutte efficace passe par un échange systématique d'informations, de données, d'analyses et de bonnes pratiques au niveau de l'UE, impliquant l'ensemble des acteurs (partenaires sociaux, administrations fiscales, inspection du travail, de la sécurité sociale ...)

Le groupe de la mutualité regrette cependant que l'avis se soit trop focalisé sur le travail non déclaré et que les fraudes, notamment environnementales n'aient pas été traitées. Les infractions à la réglementation environnementale (activités polluantes, non-respect des normes pour les véhicules de transports, non-paiement des redevances aux éco-organismes, décharges de déchets sauvages et illégaux, ..) ont un impact fort sur notre environnement donc les conséquences se traduisent également en terme de santé publique.

Malgré cette réserve, le groupe de la mutualité a voté l'avis.